Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 39 (1910)

Heft: (12)

Rubrik: Rapport général sur la question mise à l'étude par le comité de la Société fribourgeoise d'éducation pour la réunion annuelle de 1910

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Supplément au N° 12 du BULLETIN PÉDAGOGIQUE de 1910

RAPPORT GÉNÉRAL

sur la question mise à l'étude
par le Comité de la Société fribourgeoise d'Education

POUR LA

RÉUNION ANNUELLE DE 1910

Valeur de la discipline scolaire au point de vue moral et mesures disciplinaires en usage dans nos écoles.

PREMIÈRE PARTIE

L'étude qui nous occupe est de toute actualité. Le maître qui a enseigné la science n'a pas accompli sa tâche ; il doit aussi faire aimer la vertu, et cette partie de son devoir n'est pas la moindre. Nous aurons peu de mérite si nous ne formons que des lettrés ; il importe surtout de préparer à la société des hommes vertueux. A une époque où les parents remplissent si mal leurs devoirs, où l'enfant n'est que trop abandonné à ses instincts pervers, le maître d'école doit donner des leçons de foi et corriger le vice. Tant de déclassés ne seraient pas le fléau du siècle, s'ils avaient connu l'ordre, la ponctualité, la fidélité au devoir, l'obéissance, la patience, la douceur et la bonté.

Rappelons-nous souvent cette phrase de Montaigne : « Mieux vaut une tête bien faite qu'une tête bien pleine », ou cette autre du colonel Parker : « Le maître qui se borne à transmettre les connaissances est un artisan, celui qui forme le caractère est un artiste ».

On se plaint généralement de l'abaissement des caractères, du manque d'énergie constante et sûre. Ne souffrons-nous pas dans ce siècle de l'argent des funestes atteintes du matérialisme et de l'antichristianisme, qui nous détournent du bien et nous entraînent vers le mal. Les intérêts matériels dominent trop et les intérêts moraux pas assez.

La formation de la moralité de l'homme est à l'ordre du jour dans tous les milieux s'occupant de pédagogie. Il appartient au maître d'école de collaborer à l'œuvre moralisatrice, accomplie dans la famille, dont l'influence reste prépondérante. Or, pour instruire et pour éduquer, la condition essentielle est la discipline : sans elle, pas de progrès, ni dans le domaine intellectuel ni dans le domaine moral. Sans elle, les facultés et les forces humaines sont un fléau dévastateur, une énergie inutile, inféconde et nuisible, dépensée en pure perte.

Qu'est-ce que la discipline !

La discipline est un ensemble de lois qui règlent la vie de l'école en maintenant parmi les élèves l'ordre, la tranquillité et le silence nécessaires pour leur inculquer efficacement les connaissances que comporte le programme d'études. Tel est son but immédiat. Mais là n'est pas son unique rôle ; elle est encore un ensemble de moyens, par lesquels on développe harmonieusement les facultés et fait de l'enfant que nous confient la famille, l'Eglise et l'Etat, un homme sachant vaincre ses passions au profit de sa culture morale. Ainsi entendue, la discipline amène l'homme à se posséder, à se suffire à lui-même en vue du but final de son existence. Elle prévient ou réprime les écarts de conduite ; elle contribue à la formation du caractère. Or, avoir du caractère, au sens complet du mot, c'est avoir des vertus. Quelles vertus la discipline scolaire peut-elle bien développer ? Elle forme l'enfant à l'énergie de la volonté, à l'honnêteté, à la prudence et à la tempérance. Elle combat dans l'enfant les défauts naturels tels que l'égoïsme, la colère, la jalousie, la paresse, le mensonge et la désobéissance.

Pour atteindre ces buts divers, gardons-nous de soumettre l'enfant à un régime de compression et de contrainte plus ou moins raisonnées. « L'herbe que le rouleau a pressé ne se relève « que plus tenace, plus rebelle ; de même les âmes des enfants « courbées sous le despotisme, n'attendent que le moment de « se relever pour se venger sur la société de ses rigueurs injustes. « Lorsque le maître, verges, heures d'arrêt ne sont plus là pour « rappeler l'homme à l'ordre, que devient-il ? Et s'il arrive « que l'excès de discipline ne crée pas cet esprit de révolte, si « l'herbe est foulée pour ne plus se relever, c'est plus grave encore : « au lieu d'être réglée, la volonté est brisée ; au lieu de former

« l'individu, on l'a atrophié, anéanti ; la société sera dotée d'un « être apathique et inerte, impuissant peut-être pour le mal, « mais aussi et surtout impuissant pour le bien. »

Les élèves considèrent facilement la discipline comme un joug, une chaîne pesante, un dur servage. Pour lui ôter de sa rigueur, il faut que l'élève puisse se rendre compte que le maître ne réclame pas seulement la discipline pour lui, maître, mais surtout pour le bien des enfants ; que loin de le tyranniser, elle l'aide puissamment dans la voie pénible du devoir et qu'elle est un auxiliaire au triomphe de la vertu. Les effets de la discipline se font d'autant mieux sentir qu'elle s'exerce sur de jeunes cœurs. A mesure que l'homme grandit, il perd de sa souplesse. La tige encore jeune se redresse aisément sous l'effort ; la branche, devenue grande, défie la puissance de tout bras humain. La spontanéité s'efface peu à peu, le caractère se durcit avec le temps ; il garde la première empreinte reçue et ne subit que rarement l'empreinte des formes nouvelles. L'enfance est dans les mains de l'éducateur une flexible branche d'osier. C'est un sol ouvert et fécond, où toute semence germe.

La discipline est le principal moyen que l'école ait à sa disposition pour agir sur le moral de l'enfant. Platon disait avec raison : « Toute la force de l'éducation réside dans une discipline bien entendue. » La discipline crée de bonnes *habitudes* qui fortifient la volonté. Les habitudes sont pour l'homme une seconde nature. Il ne faut pas les proscrire comme des ennemies, à l'exemple de J.-J. Rousseau, qui disait que la meilleure des habitudes est de n'en point avoir. Si les mauvaises habitudes sont autant de forces pour le mal, les bonnes, par contre, sont des auxiliaires utiles pour le bien. Des exercices nombreux et répétés chaque jour accoutumeront les élèves à l'ordre et au travail. Cherchons à rendre habituels les actes, qui doivent être reproduits dans la pratique journalière de l'existence. Plus il y aura de surveillance de la part du maître, plus la discipline sera sévère et continuelle, plus les résultats seront assurés et plus les fruits seront abondants pour le reste de la vie.

L'énergie de la volonté. La volonté est la faculté maîtresse. Elle commande et elle défend ; elle stimule et elle ralentit ; elle soutient et contrecarre à son gré tous nos actes. Elle est nécessaire Il faut que l'école soit un champ d'exercice, où cette faculté se développe. Rien n'est plus apprécié que l'énergie du caractère. Que fait-on dans la famille pour tremper de courage les âmes des enfants ? Trop peu. La mollesse endort les volontés ; les enfants sont traités comme des idoles. Les défauts naissants, égoïsme, colère et paresse, sont admirés comme des gentillesses et l'on est fier d'une petite fille qui, à trois ans, se signale par

d'aimables indolences et d'impérieuses ambitions de reine. L'enfant sait par expérience qu'il faut crier pour se faire obéir.

Les hommes de volonté se font rares ; il est plus aisé de suivre le flot que de remonter le courant : il en coûte de braver la raillerie et d'exposer ses intérêts. Le moyen le plus efficace pour aguerrir la volonté est l'école chrétienne avec la discipline qui en constitue la loi et le génie. L'école éveille dans l'enfant des idées austères dues à l'isolement de la famille et à la vie commune avec des camarades de toutes conditions. L'enfant n'a pas encore une raison mûre, éclairée, fortifiée par l'expérience. Aussi a-t-il besoin d'être guidé, soutenu, réglé par l'expérience des autres, par son père, sa mère et ses maîtres. A l'école, la discipline trace dans les moindres détails le chemin que l'élève doit suivre. Elle fait la part de la prière, de l'instruction religieuse, du travail et de la récréation ; elle procure à la volonté le bénéfice d'une direction intelligente et sûre, qui lui indique la voie à parcourir.

La volonté de l'enfant est non seulement inexpérimentée, elle est encore mobile à l'excès. Les enfants veulent toujours changer d'occupation et n'en finir aucune. Ils sont très capricieux et portent cette inconstance jusque dans leurs jeux. L'application vigoureuse de la règle inflexible préserve la volonté naissante contre cet amour déréglé du changement. La mère, dans la famille, cède à la volonté de son enfant ; à l'école, la discipline ne fléchit pas. L'enfant voudrait prolonger le jeu, rompre l'attention, jaser ou rire, mais ses caprices ne sont pas suivis. Tous les jours, durant près de dix ans, l'enfant apprend à obéir à la règle et à vaincre ses caprices.

La force de volonté s'acquiert par l'exercice, comme l'esprit se dresse par l'étude. La discipline exige, de la part de l'enfant, des sacrifices, c'est-à-dire des actes propres à développer en lui l'énergie morale. Exigeons surtout le parfait accomplissement du devoir. Le fardeau est lourd, il faut aider l'enfant à le porter. Sans nous irriter des négligences commises, faisons-les réparer. Une page écrite nonchalamment doit être reprise ; toute irrévérence doit être corrigée ; toute action contraire à la bonne camaraderie demande une réparation. Quand la volonté a fléchi, notre devoir est de relever le courage défaillant. Il y a des maîtres qui ne savent que se fâcher ou céder ; ce sont deux choses également nuisibles ; la colère froisse et ferme le cœur de l'enfant, la faiblesse l'abandonne à sa mauvaise nature.

La vertu de tempérance. La discipline veut que l'enfant renonce à soi-même pour suivre le maître. Renoncer à soi-même, ce n'est pas annihiler son être, se condamner à l'impuissance et à l'inertie ; c'est, au contraire, se rendre plus fort et plus apte à l'action par la rupture des liens qui nous enserrent, tels que la

passion du plaisir et le faux point d'honneur. Briser ces chaînes c'est se rendre libre. La discipline scolaire apprend au jeune homme à faire un usage modéré de la jouissance sensible : il y a des jeux qui deviennent des désordres ; il y a des plaisirs qui sont dangereux, tels sont les jeux d'argent, que nous devons prohiber ; d'autres sont légitimes, et même obligatoires dans certaines circonstances. Le bon maître participe plus ou moins directement à la récréation des élèves ; le jeu comme le travail a besoin de direction. Notre surveillance met un frein à l'amour excessif de la récréation, empêche les querelles, diminue la joie blessante des vainqueurs et fait mettre de la sagesse et de la modération dans les plaisirs.

La discipline forme l'enfant à l'honnêteté, sans laquelle il n'y a point d'honneur. L'homme d'honneur respecte le bien, la réputation, le secret du prochain. Les enfants commettent bien des indélicatesses qui présagent des injustices pour l'avenir. Ne sont-ils pas portés à croire que tout ce qui ne leur appartient pas, ne mérite aucun soin de leur part ? Ils déchirent les livres, traînent les coiffures dans la poussière et la boue, détériorent les murs et les parois, les cartes et les tableaux de la salle. Ils ne savent user ni du bien des autres, ni du leur ; ils blessent la réputation des camarades par des paroles malveillantes ; ils ne gardent aucun secret, ne pensant pas que l'indiscrétion est souvent une trahison. Ces actes sont fréquents à l'école mal tenue ; ils sont graves dans leurs conséquences, car ils faussent inévitablement la conscience des enfants. La discipline les réprime sans cesse et, comme résultat, elle accoutume la jeunesse à l'esprit d'honnêteté.

La prudence. Pour remplir tout son rôle moral, la discipline ne se borne pas à donner des ordres, à réprimer les infractions au commandement ; quand elle est sage, elle fait apprécier l'avantage résultant de la bonne exécution des ordres. Elle est préventive et raisonnée. Dans quel but exigeons-nous la tranquillité à l'église, l'attention et le silence en classe, la bonne tenue partout ? Est-ce pour faire respecter la sainteté du temple et développer l'esprit religieux, pour faciliter le développement intellectuel, pour gagner l'estime du prochain, pour donner à l'homme une formation ? Les mesures disciplinaires n'ont d'autre but que de faire connaître aux enfants les moyens par lesquels ils arriveront plus facilement à la fin humaine du progrès intellectuel et à la fin spirituelle de la piété.

Le respect de l'autorité. L'école disciplinée est pour les futurs citoyens et les mères de demain une image fidèle de la famille, de la commune bien administrée et de l'Etat prospère. Le maître est le chef aimé et respecté, le chef qui instruit, conduit, soutient et éclaire. Par ses qualités, le bon maître gagne le cœur des en-

fants. Grâce à l'ordre qui règne, le travail devient plus facile, et les écoliers acquièrent la conviction de la nécessité, dans toute société, d'une autorité digne de respect. Ce respect est le soutien de l'édifice moral. Par lui, la société retrouve la solidité, dont elle a besoin. Pour conjurer la crise sociale qui nous menace, il faudrait mettre au cœur des classes futures des sentiments de charité et de respect mutuel, seuls capables d'atténuer le choc des classes : but noble entre tous que la discipline scolaire peut aider à atteindre.

La discipline combat certains défauts. N'oublions jamais dans l'œuvre si grave de l'éducation que si les hommes sont de grands enfants, les enfants, eux, sont de petits hommes. Nous trouvons déjà dans l'enfant de 5 ans, et à plus forte raison dans celui de 10 ans, les germes des principaux défauts inhérents à notre pauvre nature d'homme déchu ; je veux dire l'égoïsme, la colère, la jalousie, le mensonge, la paresse, la désobéissance, défauts que l'éducation chrétienne bien comprise s'efforce de combattre et de détruire.

Bien souvent l'enfant, qui arrive à l'école est l'égoïsme personnifié. Ecoutez ce que dit Alphonse Karr : « On s'attache à « cacher soigneusement à l'enfant en bas âge et sa faiblesse et sa « dépendance. On s'opiniâtre à deviner ce qu'il veut. On lui « présente tour à tour ce qui se trouve dans la partie de la chambre, « vers laquelle il a paru tendre ses petites mains, peut-être par « hasard. On lui enseigne qu'il n'a qu'à pousser quelques vagis- « sements pour que choses et gens se hâtent d'accourir à ses ordres. « Eh bien ! c'est une indigne tromperie : on l'abuse. Mais ce n'est « pas tout. On feint d'avoir peur de lui ; on lui persuade qu'il « est fort, que tout est esclave de sa volonté. Ah ! je comprends « combien il serait doux de prévenir chaque désir de l'enfant, « d'émailler toutes les routes de fleurs, toutes les heures de plaisirs ! « Mais restera-t-il toujours enfant et serez-vous toujours là pour « le protéger ? Vous deviendrez vieux et vous disparaîtrez. Avant « cela même, il s'élancera dans la vie avec des idées fausses, « rencontrant à la traverse les hommes et les choses : ici se cassant « la tête, là se brisant le cœur ». Ces réflexions n'ont rien d'exagéré. L'égoïsme dessèche toutes les tendances généreuses : vampire insatiable, il se nourrit de la substance du prochain en l'épuisant et l'absorbant. Or, la discipline scolaire est appelée à détruire ces malheureuses tendances ; elle apprend à l'enfant à supporter sans se plaindre les inconvénients de l'enseignement collectif, elle l'habitue à voir le maître ne pas s'occuper toujours de lui et à laisser de côté le moi. La discipline assouplit la volonté, l'oblige à se soumettre, à fouler aux pieds les désirs illégitimes, elle est une excellente école d'abnégation et de désintéressement.

Il arrive qu'à peine né, l'enfant se livre à de véritables accès

de *colère*. Quand il grandit, à la colère tapageuse il en succède souvent une autre, la colère froide, concentrée, bien autrement mauvaise et violente. Et que de fois ne rencontre-t-on pas dans les familles un parent maladroit, un ami désœuvré, un domestique s'amusant à irriter l'enfant et à le rendre hargneux, tantôt en l'humiliant au souvenir de ses bévues, tantôt en le contrariant par pure méchanceté. Système déplorable, propre à développer l'irascibilité et à faire contracter l'habitude de la vengeance et de la provocation. Et l'enfant vous arrive ainsi disposé pour commencer ses classes primaires ! Le mal grandit quelquefois jusqu'à la convulsion ; les muscles se contractent, les yeux s'enflamment, les lèvres tremblent, le corps se crispe. La discipline scolaire réprime ces accès de colère ; elle les combat par différents moyens selon les cas et les tempéraments et elle finit par avoir raison des natures emportées. L'exercice, l'isolement, la correction combattent tour à tour cette malheureuse propension.

La *jalousie* procède d'un principe, qui n'est pas mauvais en soi. Elle a sa racine dans un sentiment affectueux poussé à l'excès. Il y a une profonde différence entre la jalousie et l'envie. Quand un enfant voit sa mère câliner un de ses petits frères, il éprouve un violent dépit, il est jaloux. Au contraire, s'il désire un jouet, moins pour s'en servir que pour en priver son compagnon, il est envieux. Dès que ses passions prennent consistance, l'enfant perd sa gaieté, il recherche la solitude et le silence ; l'enfant languit : il est malheureux. Mais s'il y a tant d'enfants atteints de ce mal funeste, c'est grâce au jeu sot de nombreux parents qui, par taquinerie, disent à l'enfant qu'ils lui préfèrent de beaucoup son ami Pierre, qu'ils voudraient avoir pour fils le jeune Paul, etc. L'enfant ajoute foi à ces propos ; il devient inquiet, défiant, jaloux. Si la comparaison s'établit au foyer domestique entre frères et sœurs, le danger est plus sérieux encore. Alors la jalousie jette les germes des haines profondes, des inimitiés violentes, qui auront dans ces jeunes âmes des retentissements douloureux, car un fils préféré est un fils détesté. La jalousie engendre souvent l'habitude pernicieuse de la délation qui, selon l'expression vulgaire, consiste à « rapporter » les fautes des camarades. Il y a peu d'enfants qui n'aient recours à ce procédé, soit pour se disculper, soit pour prouver que leurs camarades ne sont pas plus sages qu'eux. L'enfant est porté à commettre cette lâcheté, quand on exagère devant lui les qualités de ses amis. Cette tendance, si l'on n'y prend garde, est capable de lui gâter le cœur. Ici encore, le régime de la discipline scolaire est particulièrement efficace pour combattre le penchant à la délation. Comment cela? Par l'usage que le maître fera, à l'égard de tous, d'une grande impartialité.

La discipline tend à déraciner le mensonge. Ce vice, auquel le

jeune âge semble être facilement prédisposé, est opposé à la loyauté. Accuser un homme de mensonge est l'une des plus graves injures qu'on puisse lui faire. La franchise plaît dans l'enfance. L'écolier nous charme par la naïveté de ses paroles. Lorsque le mensonge et l'hypocrisie entrent dans le cœur d'un enfant, il perd notre confiance et s'attire notre mépris.

Le mensonge est un défaut assez facile à découvrir, pourvu que la surveillance s'exerce partout, au dedans comme au dehors de la classe. Il faut savoir ce que les enfants font, où ils vont et qui ils fréquentent habituellement. Soyons toujours méfiants, car les occasions de faire le mal sont fréquentes, mais n'en faisons rien voir aux intéressés. Témoignons leur, du moins à ceux qui ne nous ont pas trompés, la plus entière confiance. N'ignorons pas non plus que le mensonge a des causes multiples que nous trouvons dans la paresse, la timidité, la vanité et l'intérêt, autant de défauts que la discipline scolaire combat.

Il faut à l'école s'élever même contre les apparences du mensonge ; il faut poursuivre ce vice sous toutes ses formes ; on peut mentir aussi bien par actes que par paroles. Le mensonge par les actes est le plus odieux : on l'appelle hypocrisie. Notre-Seigneur, en appelant les hypocrites des sépulcres blanchis, nous a bien fait saisir la laideur de ce vice. Nous le rencontrons chez certains écoliers qui, sous des dehors soumis et attentifs, cachent leur mauvais esprit. Ils ne manquent aucune occasion de se distraire en notre absence et d'entraîner parfois leurs camarades au désordre par de mauvais conseils. Quand le mal sera commis et l'heure du châtiment arrivée, ils seront, à les entendre, les meilleurs écoliers de notre classe. Tôt ou tard nous découvrirons ces menteurs et nous ne leur épargnerons pas la correction, que mérite leur conduite hypocrite. La punition infligée dans cette circonstance doit faire comprendre au coupable que nous éprouvons la plus grande aversion pour l'hypocrisie. Mais le maître, sévère lorsqu'il s'agit de mensonges effrontés, se montrera indulgent dans la répression des fautes dues à la légèreté et à l'irréflexion du jeune âge.

Rien n'est plus commun que de rencontrer des *enfants désobéissants*. Combien de mères, mues par des sentiments de fausse tendresse, n'osent pas donner à leurs enfants un ordre formel! Ce ne sont que de timides désirs, qui ont l'air de sonder la volonté de l'enfant au sujet du travail qu'on veut lui imposer. Veux-tu faire ceci ? Veux-tu aller au magasin ? Et l'on ajoute sottement : Si tu m'obéis, je te donnerai des bonbons. Telles sont les paroles que vous entendez dans certaines familles. Inutile de dire que de semblables ordres restent inexécutés et que, arrivés à un certain âge, les enfants ignorent complètement ce que c'est que d'obéir. A qui la faute ? Aux parents et non aux enfants.

Dans la formation de la jeunesse à la vertu d'obéissance, l'instituteur devra, en tout premier lieu, ne jamais reculer en présence d'un ordre donné. Mais il ne commandera rien sans mûre réflexion, afin d'assurer une exécution facile et pour éviter un contre-ordre. Ordre, contre-ordre, désordre, dit le proverbe. Progressivement, nous exigerons plus et mieux en éloignant toute brusquerie. Cette discipline est pénible pour l'élève à qui l'obéissance est restée inconnue jusqu'à l'âge de la scolarité ; elle est, certes, fort difficile pour le maître, à qui elle demande des aptitudes spéciales que chacun ne possède pas entièrement. Elle n'empêchera pas toute rébellion, mais elle ne restera pas non plus sans heureux effet sur l'éducation.

DEUXIÈME PARTIE

Faire le bien pour le bien, sans préoccupation de la récompense, accomplir tout le devoir parce que c'est le devoir, telle est la règle générale d'une bonne éducation.

L'homme de caractère n'a en vue que le bien des enfants ; la première et seule vraie récompense est le témoignage que fournit la conscience du devoir accompli. La vertu fuit la louange, qui n'est que trop souvent hypocrisie ou flatterie intéressée. Chez elle, le gain matériel n'est que secondaire. L'éducateur doit lutter avant tout contre l'étourderie et l'inconstance des écoliers, qui ont besoin d'être encouragés et récompensés. De là, la nécessité des récompenses et des punitions.

La récompense est supérieure à la punition. L'idée d'honneur, le désir de la louange méritée, l'émulation sans jalousie, principe de la récompense, sont d'un ordre de sentiments plus élevés que la crainte des souffrances physiques ou morales, principe de la punition.

Trop longtemps, on n'a récompensé que l'instruction, sans souci de l'éducation, au grand préjudice de la culture morale. Il faut avoir autant d'éloges pour les derniers élèves d'une classe que pour le premier, quand on les a vus travailler avec le même courage que leurs camarades mieux doués. Récompensons le mérite prolongé, les efforts soutenus et patients plus que le succès, sans jamais exciter la vanité chez les uns, le découragement chez les autres. Les moyens disciplinaires n'auront de réelle valeur qu'entre les mains d'un maître qui saura s'en servir. Le grand facteur de la discipline sera toujours le maître : son autorité, son

caractère, sa valeur intellectuelle et morale, son amour de l'enfance qui corrige sans raideur et sans faiblesse. « Le bon éducateur porte une âme égale dans les difficultés les plus diverses ; il ne cède point par faiblesse aux caprices des enfants ; il ne montre point de l'humeur ou de la colère pour les fautes commises ; il fait cette alliance si difficile d'une bonté paternelle qui pardonne et d'une sage sévérité qui corrige. »

De l'émulation. L'émulation stimule chez l'enfant son énergie morale, pourvu qu'elle ne se mesure qu'avec celle des camarades ayant à peu près le même âge, les mêmes connaissances et les mêmes forces. Le levier de l'émulation agit aussi sur l'amour-propre, il excite l'enfant au devoir et au travail. « L'émulation, dit la Bruyère, est un sentiment volontaire, courageux, sincère, qui rend l'âme féconde, qui la fait profiter des grands exemples et la porte souvent au-dessus de ce qu'elle admire. » Malgré toute leur ressemblance, la jalousie et l'émulation ont entre elles le même éloignement que celui qui se trouve entre le vice et la vertu. Selon Bossuet, l'émulation naît en l'homme de cœur, quand il voit le prochain accomplir de grandes actions. A l'encontre de la jalousie et de l'envie, elle est le désir actif et généreux, le besoin avoué et même noble d'égaler d'abord, de surpasser s'il se peut, toujours par de bons moyens, les mérites, les talents et les succès d'un autre homme.

Ainsi conçue, l'émulation est un mobile utilisable à l'école. Elle ne provoque pas l'ambition et la jalousie. Jugé par son maître, l'enfant arrive à se juger lui-même et par rapport à ses semblables. Si ce jugement est favorable, c'est l'honneur ; s'il est défavorable, c'est la honte. L'honneur est précieux ; de lui dépend souvent le succès d'une vocation. L'enfant ne peut y rester indifférent, et le maître a le devoir d'exciter ce sentiment, de le guider aussi, afin qu'il ne devienne pas un désir exclusivement personnel et égoïste de surpasser le prochain.

L'émulation bien dirigée et bien comprise est un excellent moyen d'éducation. Elle triomphe de la paresse, de la légèreté et des appétits grossiers. Elle excite au travail, ne permet pas de se reposer sur les résultats obtenus, donne le tourment du mieux. Il faut utiliser l'émulation ; elle n'implique pas l'orgueil, puisque, selon saint Thomas, l'humilité est le jugement exact de ce que nous sommes et de ce que nous valons. Les moyens d'émulation sont nombreux, ils doivent être employés avec prudence ; il faut les adapter aux individus. Pour les utiliser avec succès, le maître doit pratiquer l'impartialité et la justice dans la distribution des récompenses.

Dans les premières années d'école, les principaux moyens d'émulation dont on se servira, seront d'ordre sensible. On fera

usage des bons points. Peu à peu, les récompenses et les punitions revêtiront une autre forme. Les meilleures récompenses sont celles qui n'ont pas de valeur matérielle, mais qui mettent en jeu les sentiments délicats. Dans cette catégorie se placent les récompenses indiquées à l'art. 68 du R. G.

Paroles d'approbation et d'encouragement. L'enfant a besoin de l'approbation de son maître et, pour l'obtenir, il s'impose volontiers de petits sacrifices. Il lutte contre sa légèreté, contre sa paresse et ses défauts. Dire à un enfant : « c'est bien, c'est satisfaisant », est déjà une récompense, surtout si ces paroles tombent de la bouche d'un maître qui a de l'autorité. L'appréciation est peut-être la plus efficace de toutes les sanctions et la plus énergique excitant au travail.

Louons les victoires remportées par l'écolier sur ses mauvais penchants et, peu à peu, il aura conscience de sa force ; son individualité se dégagera ; sa volonté s'affermira. Il s'élèvera et s'affranchira des préjugés et des entraves qu'il rencontre sur sa route. L'éloge public est difficile à employer et sa valeur dépend beaucoup de la finesse du maître. Quand il est fait en particulier, il produit un effet moral plus sûr, car les résultats pour l'élève approuvé sont les mêmes et le danger de voir surgir la haine et la jalousie des camarades est en partie écarté.

Les bons points. Ils peuvent servir chez les petits enfants et remplacent les notes de mérite, qu'ils ne comprennent pas. Ils sont un moyen intuitif. Accordons-les non seulement pour le travail et le savoir, mais aussi pour la conduite et l'application.

Le tableau d'honneur, sur lequel on inscrit chaque mois les noms des élèves qui se sont distingués par leur conduite et leur application, est un moyen rarement utilisé de nos jours. C'est un témoignage public, qui peut exciter une jalousie funeste et un amour-propre exagéré.

Les notes inscrites sur le registre de progression et sur le livret scolaire donnent le résumé du travail et de la conduite de l'enfant pendant le trimestre. Les autorités scolaires et les parents suivent ainsi les progrès réalisés. Pour peu que l'élève aime sa famille et désire lui être agréable, ce moyen ne manque pas de l'encourager à faire des efforts et, parfois, des prodiges de bonne volonté pour obtenir de bonnes notes. Celles-ci excitent l'enfant à persévérer dans la voie du progrès ; elles servent au classement ; au point de vue moral, elles présentent des dangers tels, que la suppression en est désirable. La méthode suivie dans notre canton est défectueuse parce que, pour établir la moyenne et classer les élèves, l'instruction proprement dite entre seule en ligne de compte. Il arrive souvent que des élèves bien doués

mais mal disposés se trouvent dans les premiers rangs d'un cours ou d'une classe.

Le classement persuade aux élèves que leurs camarades sont des adversaires et que plus ceux-ci seront faibles, mieux cela vaudra. On pousse ainsi les enfants à l'antagonisme et aux tendances égoïstes. Le moyen est peu fait pour développer l'esprit de bonne camaraderie, de sympathie, d'accord, d'entente et de solidarité.

Peut-on rien concevoir de plus arbitraire que notre manière de ranger les concurrents ? Souvent, il n'y a parmi quelques-uns d'entre eux que des nuances insignifiantes. Pourquoi donc créer d'inutiles conflits d'amour-propre entre des élèves également travailleurs et bien disposés ? Mieux vaudrait réunir dans une commune appréciation les écoliers qui ont fait preuve d'un mérite égal à tous les points de vue.

Les prix ont le tort de récompenser les élèves sans tenir compte du travail ; ils exaltent le succès plutôt que l'effort ; ils provoquent l'orgueil chez le couronné et le découragement chez l'enfant moins doué. Ce dernier se persuade bien vite que toute lutte est inutile ; il ne cherche pas à mériter cette récompense qui, malgré tout, lui échappera et son caractère s'aigrira. Il semble aussi que les prix ne récompensent qu'à trop longue échéance. Du reste, ce sont là des récompenses matérielles qui peuvent exciter l'égoïsme. Beaucoup de maisons d'éducation les ont supprimées non sans raisons.

Dans certaines localités, la distribution des prix est remplacée par une promenade ou par une fête qui clôture l'année scolaire. Contrairement aux prix, ce genre de récompense fait plaisir à tous les élèves, aux plus paresseux comme aux plus actifs. C'est là peut-être son unique inconvénient. Cependant, ils sont bien rares les élèves qui, de toute l'année, n'ont fait aucun effort ; même les plus indolents ont leur mérite. L'occasion est particulièrement propice pour une autorité scolaire, inspecteur, président de commission locale, de dire le mérite de chacun. Les plus avancés auront un éloge ; il sera aisé de faire comprendre aux négligents qu'ils doivent mieux travailler et prendre de bonnes résolutions. Ainsi tend à disparaître cette égalité dans la récompense, égalité qui semble blesser la justice. Un pareil moyen contribue à resserrer les liens de solidarité entre les élèves d'une même classe. Il est pour le maître une bonne occasion d'apprendre à connaître les qualités, les défauts, le caractère des enfants dont la franchise se manifeste mieux au dehors qu'à l'école : autant d'avantages que la distribution des prix ne procure pas.

Le travail du maître. Une méthode rationnelle chasse la paresse et maintient l'attention des élèves pendant les leçons. D'où

viennent l'étourderie, la nonchalance et l'apathie d'un grand nombre d'enfants ? Maîtres et élèves se font souffrir réciproquement. Ce funeste état de choses provient souvent du manque de préparation et, par suite, du défaut de clarté dans l'enseignement, du peu de vie, de variété et d'entraînement de la part du maître. Tel instituteur, telle école. Si nous voulons que les classes soient agréables à l'enfance, rendons notre enseignement intéressant ; le maître lui-même percevra une légitime récompense dans la satisfaction du devoir accompli.

Mesures de répression.

Si les récompenses produisaient sur tous les élèves d'une classe l'effet moral attendu, il n'y aurait pas lieu de parler maintenant de punitions. Mais n'est-il pas chimérique de vouloir former une société parfaite, où chaque membre vive saintement selon les lois de son état, où tous les esprits soient illuminés des plus purs rayons de la vérité ? A l'école, qui est notre champ d'épreuves, il y aura toujours faiblesse, désordre, passager peut-être, mais toujours prêt à surgir.

Ici se pose la question de la légitimité et de l'opportunité de la punition. Si la punition n'est pas le tout de l'éducation, elle en est une tâche importante.

Un enfant néglige un travail pour aller s'amuser avec des camarades ; il est puni. Son devoir, il le connaît. Mais, en face de cette obligation abstraitement entrevue, se dresse l'image bien plus vive du plaisir et de la joie. Il s'est laissé entraîner et il a été victime d'une illusion, au détriment de la réalité et de la vie. Le but de la punition sera donc de faire comprendre à ce coupable qu'il s'est laissé tromper par des apparences, que la vie réelle se trouve dans l'accomplissement du devoir. Le châtiment fait apprécier à l'enfant la gravité des fautes commises et l'amène à vouloir son amélioration morale. Il doit inculquer aux enfants cette idée éminemment juste que le bonheur s'attache au bien et le malheur au mal.

En toute punition, on doit trouver deux caractères : la satisfaction du mal commis et l'excitation au bien.

La faute commise demande une réparation. Il faut qu'en face de l'acte mauvais, un acte bon soit posé, un acte qui fasse contrepoids et annihile la pernicieuse influence de l'acte mauvais. Une promesse ne suffit pas. L'acte mauvais s'est inséré dans notre vie : nous l'avons vécu. Pour contrebalancer la pression qu'il exerce sur nous, bien qu'il soit passé, il faut que nous agissions en sens contraire, que nous vivions l'acte bon qui s'y oppose.

C'est pourquoi l'on a tort de pardonner, sans autre forme de procès, les premières fautes de l'enfance. La responsabilité du bas âge est bien limitée, si même elle existe. Il n'en demeure pas moins que l'acte a été posé et qu'un germe d'habitude a été déposé dans l'organisme. L'influence d'un acte positif n'est détruite que par un acte positif contraire. Ainsi, qu'aux premières fautes, on oppose une punition appropriée, légère si l'on veut, mais réelle, qui soit un acte humain dont l'enfant comprenne la signification.

La punition doit provoquer une amélioration, dès que l'enfant est capable de reconnaître sa culpabilité ; il faut qu'il sache qu'il a mal agi et que la punition infligée est la sanction de la loi transgressée. Il faut qu'il accepte intérieurement cette sentence et qu'il l'accomplisse de bonne volonté, sinon nous n'aurons rien gagné. Si seule la part des coups agit, l'enfant recommencera en notre absence. C'est l'intérieur, la bonne volonté qu'il faut atteindre à tout prix, si nous voulons préparer en cet enfant l'homme, qui sache agir librement sous l'impulsion de la conscience et du devoir. C'est en intervenant dans la vie de l'enfant que l'éducateur dispose l'enfant à la vie morale. Où sont les hommes qui n'ont jamais connu la correction ? Ils peuplent les pénitenciers et les maisons de discipline.

Comment faire accepter de bon gré un châtiment ? Si l'enfant voit et sent que ce n'est ni par caprice, ni par colère, ni par dépit, ni par vengeance, ni par intérêt, ni par égoïsme qu'on le punit, il ne peut pas ne pas accepter la punition infligée. Peut-être proteste-t-il et pleure-t-il ? Ce sont les instincts inférieurs qui se récrient. Bientôt les facultés supérieures commencent d'approuver, car il y a dans l'admonestation la plus sévère de l'éducateur qui remplit son devoir, une provocation à mieux vivre, à laquelle l'enfant ne saurait résister.

Conditions requises pour que la punition soit moralisante.

1° *Il faut qu'elle soit rare, juste, logique, courte et sérieuse.* La moindre école est celle où l'on punit le plus ; la meilleure est celle dont le maître sait, sans trop de punitions, entretenir et encourager l'émulation dans la conduite comme dans le travail. Prévenir les infractions et, par conséquent, diminuer les punitions sans nuire à la discipline, tel est le problème que nous devons chercher chaque jour à résoudre. L'affection seule punit avec succès. Où il suffit d'un regard, n'employons pas de paroles ; où un mot suffit, n'en disons pas deux. N'accoutumons jamais

nos élèves aux reproches et aux punitions ; ne menaçons pas fréquemment et inutilement, car, en nuisant à notre autorité, les fausses menaces feront mépriser les véritables. Il est des fautes qui méritent d'être punies et d'autres qui doivent être pardonnées.

Une punition est juste quand elle est infligée pour une faute certaine et qu'elle est proportionnée à la gravité de cette faute. Elle peut être parfois adoucie ; elle ne doit jamais être excessive, sinon elle blesserait non seulement la justice, mais encore la raison. Une punition donnée à tort provoque la désapprobation générale et la résistance de l'élève châtié ; non seulement elle demeure sans bon résultat, mais encore elle produit un fâcheux effet sur la formation du caractère. C'est alors qu'on peut dire que la punition renferme quelque chose de démoralisant ; chacun la considère comme une manifestation de la colère et de la vengeance du maître. Jamais l'élève n'accepte cette peine de bon gré, et, au lieu de faire œuvre d'éducateur, nous aurons fait le contraire.

La punition est logique, quand elle est une conséquence naturelle de la faute. Refaire un devoir qui manque de soin, être classé parmi les mauvais élèves, quand on a peu travaillé : voilà des punitions naturelles. Le châtiment qui n'est pas logique a un cachet d'arbitraire et une apparence de vengeance, qui le rendent odieux et tendent à faire détester le maître. Tandis que la punition naturelle est acceptée sans résistance et porte l'élève au repentir ; il voit que s'il est puni, il en est seul la cause.

La punition doit être courte, mais sérieuse. Un travail long et fastidieux, une punition démesurée engendre chez l'enfant un malaise, un état déprimant, qui enlève à la punition tout l'effet que le maître se propose d'obtenir. Malgré cela, il faut qu'elle soit sérieuse, afin d'amener l'enfant à reconnaître sa faute et lui faire désirer de ne plus recommencer à l'avenir.

2° *Il faut punir avec calme, modération et charité.* Ne punissez jamais dans la colère, ce serait vous exposer à commettre les plus grandes bévues et à devoir revenir sur votre parole, ce qui nuirait à votre autorité. La punition doit se donner sans impatience, sans emportement. Dans la précipitation, nous ne saurions infliger une punition juste et convenable. Une punition trop forte aigrit, révolte, donne lieu à la haine et au découragement. On doit corriger un enfant parce qu'on l'aime. L'éducateur est semblable au médecin, qui ne fait souffrir le patient que pour le délivrer de son mal. Sa rigueur apparente est une grâce, et les maux qu'il cause sont des remèdes. Que l'enfant sache que nous préférons la récompense de la vertu à la punition du vice et que, lorsqu'il est coupable, nous nous trouvons, pour

être juste, dans la pénible nécessité d'infliger un châtiment. Quelques paroles charitables accompagnant la punition feront plus que la punition elle-même.

3° *Il faut que la punition soit d'exécution assurée, proportionnée à la faute, à l'âge et au caractère du coupable.* Toute désobéissance nuit à l'autorité. N'infligez jamais de punition que vous serez impuissants à faire exécuter. Pour cela, restez dans les limites du règlement, afin de ne pas devoir supprimer la punition par suite d'une réclamation bien fondée. Il faut considérer le naturel des enfants. Ceux qui sont de caractère timide et docile ne doivent pas être punis comme les mutins et les entêtés, qui nient et résistent. Epargnons autant que possible, surtout aux grands écoliers, la honte du châtiment public, quand leurs fautes sont cachées. Nous conserverons ainsi l'honneur des coupables aux yeux des condisciples et nous éviterons le scandale que la divulgation des fautes pourrait occasionner.

La prudence veut qu'on examine la manière de punir, le temps, les circonstances, les occasions, tout ce qui est propre à rendre la correction utile. Toute punition, comme tout travail, doit être une pierre apportée à l'édification de ce que nous appelons le caractère de l'enfant.

Les avertissements et réprimandes. Les avertissements font partie de la discipline préventive. Ils empêchent les fautes de se commettre. Un homme averti en vaut deux, dit le proverbe. La réprimande est suffisante avec les élèves bien disposés ; elle est publique ou faite en particulier et, si le besoin s'en fait sentir, par la Commission scolaire. Réprimander un élève en présence de ses condisciples, au moment même où il commet la faute, est chose naturelle. Les réprimandes solennelles font plus de mal que de bien. Elles irritent l'élève et l'indispose contre le maître. Celles faites en particulier, d'un ton persuasif, énergique au besoin, amenant l'élève à résipiscence, sont infiniment plus efficaces. La réprimande devient nécessairement particulière, lorsqu'il s'agit de fautes, qu'il y aurait inconvénient à publier.

Les mauvaises notes. Elles sont un moyen de répression efficace pour les grands écoliers, car, chez eux, le sentiment de l'honneur est plus développé. A la fin du trimestre, le livret scolaire est adressé aux parents. Ceux-ci peuvent se rendre compte de la conduite de leurs enfants et par leurs conseils et leurs réprimandes, les amener à prendre de bonnes résolutions. S'il n'est pas insensible au sentiment de l'honneur, le coupable cherchera à mieux faire désormais.

La retenue et la tâche extraordinaire. La retenue est un bon moyen de corriger l'enfant. Elle doit être complétée par la tâche extraordinaire, dont le but est d'exécuter à nouveau des devoirs négli-

gés, ou de réparer, par un travail utile et pratique, le temps employé à enfreindre la discipline. Une tâche bien choisie produit l'effet désiré en suggérant de bonnes résolutions. Il faut éviter les interminables copies, n'exigeant qu'un travail machinal, fort mal exécuté et long à contrôler. Souvent, une simple phrase, reproduite avec soin, aura un résultat supérieur.

Quant aux retenues générales ou punitions collectives, elles frappent les innocents comme les coupables, blessent les consciences ameutent la population scolaire en concentrant tous ses éléments dans une protestation unanime. Bien souvent cette punition aliène au maître de précieuses sympathies.

Prison, expulsion. Il faut conduire les élèves par le raisonnement, la persuasion. La prison, comme les coups, ne corrige pas, mais irrite, fait des esclaves et non des hommes. Elle devient cependant une mesure nécessaire dans les cas les plus graves d'insubordination ou d'immoralité. La prison produit une impression profonde et saisissante sur la masse, qu'il s'agit de préserver de la contagion du mauvais exemple et du vice ; mais elle facilite chez le détenu l'immoralité. Que fait l'enfant en prison ? Il rêve, s'abandonne à des imaginations coupables, et parfois il commet des actes contraires aux bonnes mœurs. Aussi, de nos jours, on substitue à ce mode de répression la mise aux arrêts dans un local scolaire, pendant les jours de congé. Les élèves y sont occupés et surveillés.

Le renvoi temporaire ou définitif des enfants réellement rebelles ou vicieux est un cas rare. Les élèves expulsés sont internés dans des maisons spéciales. La classe est ainsi délivrée d'un être mauvais qui, avec le temps, aurait été le membre gangrené corrompant le corps tout entier. Le renvoi est un mal nécessaire.

CONCLUSIONS

1. Tout en faisant à l'instruction la part convenable et nécessaire, l'instituteur doit s'occuper de la formation morale des élèves ; la culture exclusivement intellectuelle fournit à la société de nombreux déclassés.

2. La vraie discipline n'est ni la contrainte, ni la compression tyrannique; elle est généreusement acceptée de l'élève et guide l'enfance naturellement souple.

3. La vraie discipline exerce une grande influence dans l'éducation ; elle forme le caractère par l'acquisition des vertus morales Elle combat dans l'enfant les vices naturels.

4. L'idéal en éducation consiste à amener l'enfant à ne chercher comme récompense que la satisfaction du devoir accompli.

5. L'émulation bien entendue est un sentiment noble qu'il ne faut pas dédaigner.

6. L'éloge fait avec discrétion, les bons points, distribués aux petits enfants et les notes accordées aux grands élèves sont des récompenses très efficaces, que l'instituteur doit employer.

7. Les fêtes et les promenades scolaires sont des récompenses collectives recommandables, qui développent l'esprit de solidarité et facilitent au maître la connaissance des caractères.

8. Le tableau d'honneur, le classement des élèves et les prix poussent au progrès intellectuel une partie de la classe, mais ils peuvent aussi provoquer la jalousie, la vanité et l'égoïsme.

9. La punition est nécessaire, même dans le jeune âge, pour faire apprécier la gravité des fautes et former la conscience.

10. La répression doit être une excitation au bien et une réparation du mal commis.

11. Il faut éviter de punir par humeur, caprice ou emportement. Pour être moralisante et acceptée, la punition doit être

rare, courte et sérieuse, modérée et charitable, d'exécution assurée. La raison veut qu'on tienne compte du caractère.

12. Les censures trop répétées, les longues et interminables copies, les retenues générales, les punitions collectives, doivent être considérées comme des mesures de répression funeste qu'il faut proscrire de nos écoles. L'emprisonnement et l'expulsion ont souvent des conséquences déplorables.

13. La réprimande particulière, persuasive et douce, les mauvaises notes, la retenue après la classe sous la surveillance du maître et les travaux utiles, constituent des punitions profitables.

Le Rapporteur général remercie bien sincèrement tous ceux qui, par leurs travaux, l'ont aidé dans sa tâche.

Vuippens, le 3 juin 1910.

Léon BOSSON, instituteur.

ANNEXE

Ont fourni des travaux :

R. Sr M.-B. Schneider, Fribourg.
Mlles Marie Berthold, »
Louise Bossel, »
Jeanne Cardinaux, »
Victorine Daguet, »
Laure Delpech, »
Marie Erath, »
Lucie Fornerod, »
Eugénie Godel, »
Adèle Gutknecht »
Sophie Hæring, »
Maria Ludin, »
Valentine Marchand, »
Anna Meuwly, »
Martine Mivelaz, »
Marie Nonnast, »
Claire Plancherel »
Charlotte Ruffieux, »
Isabelle Savoy, »
Amélie Schaad, »
Hélène Schærly, »

Mlles Marie Sormani, à Fribourg.
Agnès Husi, »
Louise Brügger, »
Joséphe Schneider, »
Mme Emma Wirz, »
Mlle Louise Zosso, »
MM. Marcel Berset, »
Jules Bise, »
Ant. Bondallaz, »
Louis Brasey, »
Victor Chablais, »
Léon Crausaz, »
Ernest Gendre, »
Franz Grossrieder. »
Jules Nonnast, »
Oscar Piller, »
Arthur Renevey, »
Antoine Sterroz, »
Emile Villard, »
Alphonse Wicht, »

Les membres du personnel enseignant du IVme arrondissement qui n'ont pas traité cette question, se sont occupés d'un thème pédagogique, mis à l'étude par M. l'Inspecteur de la Sarine.

R. Srs Sigisberte, Arconciel.
Virginie, Autigny.
Banderet, Stan., Belfaux.
Binetti, Adèle, »
Fischer, Alma, Cottens.
Maillard, Courtepin.
Georges, Marie, Courtepin.
Mühlebach, Angèle, Ependes.
Galley, Danielle, »
Luisier, Virgin., Estavayer-le-G.
Couturier, Pacifique, »
Schöpfer, Geneviève, Farvagny.

R. Srs Solange, Marie, Farvagny.
Fayolle, Pauline. Granges-Pac.
Chenet, Marie, La Corbaz.
Seydoux, Nicoline, Lentigny.
Dewarrat, Caroline, Marly.
Binkert, Walburga, »
Vulpiller, Eusèbe, Posat.
Poignant, Pauline, Praroman.
Cailleau, Fanny, »
Dutoit, Clotilde, Treyvaux.
Tschopp, Piala, Wallenried.
Mlle Aubert, Marie, Avry-sur-Mat.

Mlles Butty, Jeanne, Corminbœuf.
Magne, Antonie, Cressier.
Progin Eugénie, Matran.
Bitterlin, Mad., Rossens.
Fragnière, Car., Villarepos.
Bitterlin, Mle, Villars-s.-Glâne.
Plancherel, Eul., Zénauvaz.
MM. Tinguely, Joseph, Autigny.
Mathey, Emile, Belfaux.
Passaplan, Luc., Corminbœuf.
Rossier, Joseph, Cormérod.
Lambert, Aug., Corserey.
MM. Bondallaz, Gab., Cutterwyl.
Chappuis, Ernest, Cressier.
Pillonel, Estavayer-le-G.
Bavaud, Sonas, La Corbaz.
Maillard, Ernest, Lentigny.
Sautaux, Jules, Posieux.
Dessibourg, Julien, Matran.
Rossier, Léon, Praroman.
Descloux, Lucien, Rossens.
Brunisholz, E., Rueyres-St-L.
Pilloux C., Vuisternens-en-Ogoz.

R. Srs de Châtel-Saint-Denis.
R. Srs Mugnier, Françoise, au Crêt.
Louise-Pacifique, Porsel.
d'Attalens et Vuarat.
Antoinette, Sâles.
R. Fre Cartier, Attalens.
Mlles Genoud, Jeanne, Prayoud.
Bossel, Lucie, Besencens.
Genoud, Julie, Pont.
Pauli, Elise, La Verrerie.
Cardinaux, M., Remaufens.
Braillard, Bern., Le Jordil.
Dunand, Lucie, Vaulruz.
Bæriswyl, Jos., Vuadens.
Corboz, Séraphine, Vuadens.
Mlle Dubey, Marie, Châtel-St-Denis.
MM. Schrœter, Emile, »
Morel, Joseph, Bossonnens.
Gauderon, Denis, Bouloz.
Marguet, Adr., Fiaugères.
Grandjean, Félix, Grattavache.
Pfulg, Calybite, Le Crêt.
Demierre, Louis, Progens.
Oberson, Ls, la Verrerie.
Jacob, Henri, Saint-Martin.
Grandjean, Léon, Romanens.
Descloux, Et., Rueyres-Tref.
Thorin, Joseph, Sales.
Plancherel, Ch., Vaulruz.
Magnin, Jules, Vuadens.

Mlles Stajessi, Angèle, Romont.
Baumgartner, Hed., »
Grand, Marie, »
Richard, Lse, Auboranges.
Soussens, Joséphine, Blessens.
Rosset, Françoise, Chapelle.
Thorimbert, Lucie, Châtelard.
Dey, Adèle, Châtonnaye.
Gillard, Isidorine, Massonnens.
Golliard, Mélanie, Mézières.
Margueron, Jeanne, Middes.
Borcard, Marie, Rue.
Bays, Marie, »
Lafaverges, Claud., Torny.
Iten, Gabrielle, Villaranon.
Berger, Et., Villarimboud.
Mlles Sublet, M., Villaz-St-Pierre.
Ridoux, Jul., Vuisternens.
MM. Rossier, Julien, Chapelle.
Perroud, Antoine, Berlens.
Abriel, François, Châtelard.
Eggerschwyler, F., Châtonnaye.
Berset, Ant., Chavannes-les-E.
Loup, Alphonse, Ecublens.
Monnard, Ant., »
Pittet, Placide, Estévenens.
Berset, Pierre, Grangettes.
Broye, Joseph, Hennens.
Losey, Edmond, Lieffrens.
Abriel, Joseph, Massonnens.
Pittet, Pierre, Mézières.
Rey, Augustin, Middes.

MM. Ducry, Charles, Montet.
Grivel, Henri, Orsonnens.
Rosset, Arthur, Rue.
Bugnon, Lncien, Siviriez.
Vauthey, Firmin, Sommentier.
Pauli, Alphonse, Ursy.

MM. Gendre, Ed., Vauderens.
Fracheboud, Pl., Villaraboud.
Jungo, Joseph, Villargiroud.
Jaquet, Victor, Villariaz.
Roggo, Jos., Vuarmarens.
Rossier, Paul, Vuisternens.

Mmes Badoud, A., Dompierre.
Bonny, L., Montagny-les-Monts.
Carrard, Th., Estavayer.
Charrière, L., Montet.
Ducarroz, A., Cousset.
Joye, A., Mannens.
Perriard, A., Estavayer.
Progin, L., Montagny-la-Ville.
Schneuwly, L., St-Aubin.
Vuarnoz, S., Estavayer.
Zamofing, S., Bussy.

MM. Wicht, Séraphin, Cousset.
Vorlet, H., Domdidier.
Thierrin, J., Montborget.
Thévoz, F., Saint-Aubin.
Sauteur, A., Morens.
Sansonnens, L., Dompierre.
Sansonnens, C., Font.
Sautaux, E., Montagny-l.-Monts.
Pillonel, G., Vallon.
Perrin, H., Russy.

MM. Baillif, F., Murist.
Berset, J., Portalban.
Berset, L., Cheyres.
Bise, E., Rueyres-les-Prés,
Bise, G., Bussy.
Bondallaz, D., La Vounaise.
Brasey, A., Estavayer.
Brasey, A., Ménières.
Brasey. L., Seiry.
Broye, F., Aumont.
Cerf, N., Montagny-la-Ville.
Chatton, A., Forel.
Corboud, Fr., Montbrelloz.
Deffersard, M., Granges-de-Ves.
Dessarzin, H., Nuvilly.
Dessarzin, X., Surpierre.
Dessibourg, P., Estavayer.
Gendre, G., Cheiry.
Guinard, S,, Domdidier.
Grognuz, A., Les Friques.
Loup. L., Gletterens.

R. Srs Vittoria Grassi, La Tour.
Anaclète Müller, La Tour.
Tarcise Rouiller, Riaz.
Pontet, Félicienne, Sorens.
Bonaventure, La Tour.
R. Srs de La Roche.
Zéphirine, Gumefens.
R. Sr de Cerniat.
R. Srs Schwager, Clément., Broc.
Clotilde, Avry-dev.-Pont.
Dheilly, aux Sciernes.
Mlles Pittet, Claire, Grandvillard.
Gaudard, Bulle.
Pinaton, »

Mlles Python, Albeuve.
Stajessi, Charmey.
Bosson, M., Echarlens.
Bosson, L., Marsens.
Morand, Hauteville.
Plancherel, à Montbovon.
Pochon, Le Pâquier.
Strebel, Bulle.
Magnin, Bulle.
MM. Ruffieux, Louis, La Tour.
Corminbœuf, Ch. »
Maradan, Cerniat.
Vollery, Pont-la-Ville.
Grandjean, Joseph, Morlon.

MM. Grandjean, Louis, Pont.
Seydoux, S., Riaz.
Thorimbert, D., Botterens.
Pasquier, J., La Roche.
Terrapon, La Roche.
Plancherel, Hauteville.
Roubaty, Grandvillard
Descloux, Enney.
Currat, H., Corbières.

MM. Bertschy, Charmey.
Baudère, Broc.
Noël, Bulle.
Monney, Bulle.
Vesin, Bulle.
Mlle Jacolet, Bulle.
MM. Risse, La Roche.
Grossrieder, Villarvolard.
Desbiolles, Bulle.